

Séance du 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heure trente à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 10/05/2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, CREUSET Thierry, POTEL Pascal, LEROUX Pascal, CHIVOT Daniel, BECQUET Francis, ISRAEL Pascal, Mmes BARBIER Stéphanie, PLATEL Anne, DELAVIGNE Véronique, AVISSE CUVIER Elise, NOEL Stéphane, FREMANGER Valérie.

Étaient absents excusés : M. LOUCHART André ayant donné procuration à M. POTEL, Mme PAPIN Caroline ayant donné procuration à Mme HECKMANN, Mme BOCLET Laure.

Absent : MM. BOULANGER Carol, LEGER Thomas.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Géraud CUVIER** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour :

- 1- Marché de travaux relatif à la rénovation de la cour de l'école primaire
- 2- Bus scolaire
- 3- Cession de la parcelle E343 à BAIE DE SOMME HABITAT

1) MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA RENOVATION DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE

Mme le maire informe l'assemblée des résultats de la consultation lancée le 14 avril, 2 entreprises ont déposé une offre :

➔ EUROVIA :

- offre de base 273 060.00 € H.T ;
- option 1 (mobilier maçonné) 118 000,00 € HT ;
- option 2 (mobilier modulaire) 69 400,00 € HT ;
- option 3 (démolition enrobé amianté) 200 000,00 € HT

➔ STPA :

- offre de base 249 881,45 € H.T ;
- option 1 (mobilier maçonné) 120 781.24 € HT ;
- option 2 (mobilier modulaire) 72 876,12 € HT ;
- option 3 (démolition enrobé amianté) 1 627,36 € HT – l'entreprise précise que si les enrobés contenaient de l'amiante ou des HAP, ces derniers seraient confinés en couche de forme et localisés sur le plan de récolement.

L'estimation du maître d'œuvre s'élevait à :

- Base : 301 763,00 € HT
- Option 1 : 35 000,00 € HT
- Option 2 : 58 642,00 € HT

La proposition de la commission d'appel d'offres est de retenir l'offre base de l'entreprise STPA, puisqu'elle est mieux disante, puis de choisir l'option 1 pour le mobilier. L'option 2 permettrait toutefois de rester dans l'enveloppe budgétaire, mais la commission s'interroge sur la pérennité du mobilier en polypropylène et préfère choisir le mobilier maçonné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise STPA, puis de choisir l'option 1 pour un montant total HT de 370 663,09 €, et autorise Mme le maire à signer le marché.

Enfin Mme le maire informe l'assemblée que le projet a été présenté aux enseignants et parents élus lors du dernier conseil d'école, et qu'il a été approuvé par tous.

2) BUS SCOLAIRE

Mme le maire informe l'assemblée que le bus de la collectivité nécessite de grosses réparations. Un premier devis d'environ 2 500 € H.T a été demandé pour le changement du réservoir, le chef de garage a précisé que ce changement allait engendrer d'autres dépenses. Les capteurs ABS sont à changer également mais la difficulté est de trouver les pièces. Enfin le chef de garage a précisé que le bus arrivait en fin de course, qu'il fallait limiter les déplacements uniquement sur Feuquières pour la sécurité des enfants.

Mme le maire demande si les travaux doivent être engagés sachant que le car ne pourra plus rouler encore très longtemps, elle précise qu'il vient de passer au contrôle technique.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de réaliser les travaux, et de n'autoriser les déplacements que sur la commune, toutefois une réflexion devra être engagée pour le remplacement ou pas du bus dans les prochains mois.

3) CESSION DE LA PARCELLE E343 A BAIE DE SOMME HABITAT

Mme le maire rappelle qu'une délibération a été prise le 22 juillet 2021 autorisant la vente de la propriété sise 14 rue Barbusse à BAIE DE SOMME HABITAT pour un prix de 50 000 €, afin d'y construire une pension de familles. La division parcellaire a été effectuée, et de nouveaux numéros de parcelles ont été attribués, ainsi il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération mentionnant le nouveau numéro de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à signer tous les documents relatifs à la cession de la propriété sise 14 rue Henri Barbusse et cadastrée section E n° 343 à BAIE DE SOMME HABITAT au prix de 50 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,
Mme Maryline HECKMANN

